

Liste des participants

Enseignants : Hélène CORBI (CM1), Nadine ANQUINE-CEREZA (CE1), Éric KEHAL (Directeur de l'école), Karine FOURNIER (CP-CE1), Samantha ESTEBAN (CP), Alexandra QUIGNON-BURY (CP), , Audrey BRADFER (CE1), Colette BARRY (CE2-CM1), Sophie MORA-DOUMEN (CM1), Margot TRUJILLANO (CM2), Céline CYR (CM2), Chloé AIGUILLON (CM2), Christiane SOLANA (CE2), Virginie GILLET (CE2).

Représentants des Parents API : Clarisse SONZOGNI, Karine SOUFFEZ, Amandine ALBRIEUX, Marie GUILHAMOULAT-LENFANT, Lydie DEJEAN, Chrystelle COGNARD, Charlotte BASTIE

Représentants de la Mairie de Colomiers : Catherine CLOUSCARD (élue municipalité)

Excusée : Mme LACOURTHIADE (Inspectrice de l'Éducation Nationale), Muriel ALCRUDO (Ulis), Magali ORTUNO (CE2).

Dates à retenir : rentrée des classes le jeudi 02 septembre à 8h30

1. Fonctionnement de l'école

✓ **Perspective effectifs 2021-2022**

A ce jour 77 élèves entreront en 6^{ème} et 15 départs (déménagements, changement de périmètre scolaire) sont enregistrés.

60 CP devraient arriver sans compter les déménagements et les emménagements de l'été, et à ce jour 17 nouvelles inscriptions du CE1 au CM2.

De plus, les inscriptions et réinscriptions tardives, les emménagements et déménagements durant l'été... peuvent modifier la prévision des structures pédagogiques dans les différentes écoles et peuvent parfois conduire à revoir les organisations prévues la veille de la rentrée scolaire.

Pour éviter toute mauvaise surprise, les parents qui savent déjà que leur enfant ne sera pas là le jour de la rentrée doivent prévenir l'école et la mairie ; les familles n'ayant pas encore fait les démarches de réinscription pour la prochaine rentrée scolaire doivent contacter au plus vite le service éducation de la ville.

329 élèves sont prévus, la structure devrait rester constante (14 classes ordinaires + 1 Ulis école). Prévisions de la structure pédagogique 2021-2022 à ce jour : 8 classes de cycle 2 (CP, CE1, CE2), 6 classes de cycle 3 (CM1, CM2), 1 ULIS école.

Répartition des futurs 6^{èmes} de l'école dans les différents collèges après le résultat des demandes de dérogation :

51% sur Léon Blum, 41% sur Victor HUGO, 6% sur Voltaire, 1% sur Jean Jaurès, 1% autres collèges extérieurs Colomiers.

✓ **Mouvement dans l'équipe pédagogique pour la prochaine rentrée**

Les départs : Mme Margot TRUJILLANO (CM2), Mme Chloé AIGUILLON (CM2), M. DARDET (1 jours/semaine au CE2), enseignants qui étaient à titre provisoire sur l'école cette année. Les arrivées : Mme Marion LABEYRIE (CE2) qui était déjà cette année sur l'école en remplacement de Mme Virginie GILLET (congé parental) ; les autres arrivées ne sont pas encore connues à ce jour (résultat des affectations début juillet).

Mme ALCRUDO a été titularisée sur le poste de l'Ulis école.

2. Election représentants des parents d'élèves

✓ **Mise en place de la commission électorale 2021-2022**

Le Directeur de l'École réunira la commission électorale la 2^{ème} semaine de la rentrée pour préparer les élections des représentants des parents 2021-2022. Cette commission est composée d'un enseignant de l'école, du Directeur de l'école et de représentants de parents d'élèves de chaque association et fédération de parents élus de l'année 2020-2021.

Comme le prévoit la loi du 26 juillet 2019, il est proposé pour les prochaines élections comme pour cette année un vote par correspondance uniquement. Le conseil d'école donne un avis favorable à cette organisation.

3. Hygiène et sécurité

✓ **Covid** : présentation des principaux changements du dernier protocole sanitaire (école, alae)
Le protocole est mis à jour très régulièrement (dernière mise à jour le 17 juin 2021).

Les principaux changements à ce jour :

Extérieur : fin du port du masque en extérieur sauf exceptions (regroupements importants, files d'attente, marchés, stades...). Cette mesure d'allègement s'applique également aux personnels et aux élèves des écoles, collèges et lycées dans les espaces extérieurs des établissements scolaires (cours de récréation, préaux, autres espaces de plein air...). Les règles relatives au port du masque dans les espaces intérieurs des écoles et établissements ne sont en revanche pas modifiées.

Réunions : A compter du 9 juin, les réunions regroupant plus de 6 personnes pourront se tenir en présence dans le strict respect des consignes sanitaires (port du masque, respect de la distanciation et des gestes barrières).

EPS : A compter du 9 juin, les activités physiques et sportives qui, par leur nature, ne permettent pas le respect de la distanciation (par exemple les sports de contact) seront autorisées en extérieur pour les élèves d'un même groupe classe. A compter du 30 juin, ces activités seront également autorisées en intérieur pour les élèves d'un même groupe classe.

Sorties et voyages scolaires : A ce jour, seules les sorties scolaires sans hébergement sur le territoire national sont autorisées dans le strict respect des conditions sanitaires. Depuis le 19 mai les cinémas, musées et théâtres sont à nouveau en capacité d'accueillir du public. Les sorties scolaires dans ces lieux peuvent donc être à nouveau programmées. A compter du 20 juin, les voyages scolaires avec nuitée(s) seront de nouveau autorisés dans le respect du protocole sanitaire applicable aux accueils collectifs de mineurs.

Fêtes de fin d'année et kermesses : La tenue des fêtes de fin d'année et des kermesses sera autorisée selon le calendrier suivant et si la situation sanitaire le permet : à compter du 9 juin, elles seront de nouveau autorisées en extérieur si les participants sont assis et dans le respect d'une distanciation d'au moins un mètre entre les personnes ; à compter du 1er juillet, elles seront également autorisées si les participants sont debout dans le strict respect des consignes sanitaires (port du masque, respect de la distanciation et des gestes barrières). Il est toutefois grandement recommandé d'appliquer une jauge d'une personne pour 4m²."

Accueil des élèves : lorsqu'un enseignant est absent et ne peut être immédiatement remplacé, les élèves ne peuvent être répartis dans les autres classes. L'accueil des élèves est alors suspendu dans l'attente de l'arrivée d'un professeur remplaçant.

Les périodes d'isolement :

La survenue d'un cas confirmé parmi les élèves entraîne la fermeture de la classe à laquelle appartient l'élève pour **une durée de 7 jours**.

Élève présentant des symptômes : il revient à l'école si les responsables légaux attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. À défaut le retour se fera après 10 jours.

Cas confirmé de Covid : est appliquée une éviction de 10 jours jusqu'à l'arrêt des signes.

Contact à risque : Une distinction est faite entre les contacts à risque au sein du foyer ou hors du foyer.

Le retour à l'école pourra intervenir dans les délais suivants (pour les personnels, élèves en école élémentaire, collégiens et lycéens) :

- Ils doivent immédiatement réaliser un test antigénique, afin de pouvoir déclencher sans attendre le contact-tracing en cas de positivité. Un résultat négatif ne lève pas la mesure de quarantaine de la

personne contact.

- contacts à risque hors foyer : la mesure de quarantaine prend fin en cas de résultat de test négatif (antigénique ou RT-PCR) réalisé à 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé et en l'absence de symptômes évocateurs de la Covid-19. En l'absence de test à J+7, la quarantaine est prolongée de 7 jours (retour à l'école J+14).

- contacts à risque du foyer : la mesure de quarantaine prend fin en cas de résultat de test négatif (antigénique ou RT-PCR) réalisé 7 jours après la guérison du cas confirmé (soit à J+17) et en l'absence de symptômes évocateurs de la Covid-19.

Les responsables légaux des élèves doivent attester sur l'honneur de la réalisation du test et du résultat négatif de celui-ci. En l'absence d'une telle attestation, l'éviction scolaire est maintenue jusqu'à sa production et pour une durée maximale de 14 jours pour les contacts à risque hors foyer et 24 jours pour les contacts à risque au sein du foyer.

Aux vues des nombreux changements de protocole, les documents de conduite à tenir sont fournis seulement aux parents concernés (cas positif ou cas contact).

Le détail de ce protocole est consultable à l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/covid19-ouverture-des-ecoles-modalites-pratiques-et-protocole-sanitaire-305467>

4. Projets - Sorties – Spectacles – Activités

- ✓ **Offre sportive rentrée 2021** : activités nautiques et activités terrestres en présence d'éducateurs sportifs municipaux.

A partir de septembre 2021, les élèves de toutes les classes iront à la piscine deux fois par semaine sur une période de six semaines au lieu d'une fois par semaine sur un trimestre de 12 semaines. Cela représentera le même nombre de séances mais concentrées sur une durée plus courte, ce qui devrait permettre un meilleur apprentissage du savoir nager. Pour le cycle 2, il y aura piscine sur la première période (septembre-octobre), pour le cycle 3 sur la troisième période (janvier-février). La noyade est la première cause de mortalité chez les enfants. L'activité natation est une activité obligatoire au même titre que les autres matières enseignées à l'école ; toute dispense doit être accompagnée d'un certificat médical pour raison médicale.

Chaque classe en dehors des séances de piscine bénéficiera de l'intervention d'un éducateur sportif une fois par semaine sur les 4 périodes restantes de l'année scolaire.

✓ **Point sur les liaisons CM2-6ème**

Cette année, ces liaisons ont dû être adaptées pour respecter le protocole sanitaire en vigueur.

- Des ½ journées de découverte sont prévues en direction des élèves du secteur de certains collèges (juin-juillet 2021) : découverte des lieux, fonctionnement général d'un collège, rencontre et échanges avec du personnel (collèges Voltaire et L.Blum)
- Une enseignante d'allemand du collège V. Hugo est venue présenter le dispositif bilangue anglais-allemand aux futurs 6° de ce collège.
- Une soirée portes ouvertes destinée aux parents et aux élèves pour le collège Voltaire en juin 2021.

Certains collèges doivent mettre en place également un padlet pour l'entrée en 6° (Léon BLUM).

- Des commissions de liaison CM2/6ème avec les quatre collèges de Colomiers courant juin 2021 (transmission d'informations sur les élèves pour les constitutions des futures sections de 6^{ème} ...).
- Participent à ces commissions des enseignants de CM2 et/ou le directeur de l'école, et selon les collèges les principaux des collèges, les CPE, les infirmières scolaires, des enseignants de 6°.

Les parents ont reçu à partir de début juin, les affectations des élèves pour la 6^{ème}. Ils devront ensuite s'inscrire au collège après avoir reçu et complété un dossier d'inscription. Le dossier a été transmis aux familles soit directement par le collège, soit par l'intermédiaire de l'école, l'inscription se faisant au collège.

Pour les collèges publics hors Colomiers prendre directement contact avec le collège.

Pour les options possibles en 6°, un document est distribué avec le volet 2 au moment du recueil des informations administratives courant avril. Dès la 6°, il est possible de choisir deux langues si le collège le propose (bilangue). Sur le collège V Hugo, il est possible de choisir bilangue anglais-allemand, sinon allemand en LV2 en 5°. Sur le collège L.Blum, pas de bilangue en 6° et espagnol en LV2 en 5°.

✓ **Point sur les liaisons GS-CP**

Cette année, ces liaisons ont dû être adaptées pour respecter le protocole sanitaire en vigueur. La majorité des futurs CP viendront de l'école maternelle Alain SAVARY (90% des effectifs).

- Les enseignantes de CP et de GS de l'école maternelle A.Savary se rencontrent en conseil de cycle pour le suivi pédagogique et la constitution des futures classes de CP.

- Des passerelles entre GS et CP sont également prévues sur le temps de l'école ; visite de l'école, accueil par les enseignantes de CP des élèves de GS (sans les élèves de CP afin de respecter le protocole sanitaire en vigueur)

Pour les futurs CP, un padlet sera envoyé aux familles (présentation de l'école, de l'Alaé : textes, photos, documents divers).

✓ **Bilan sur les projets, sorties, spectacles**

- **Le projet sport** commun à toutes les classes, la semaine du sport du 23 au 30 juin sous la forme de « Jeux Olympiques » : « Les Jeux Savariens ». Les classes de cycle 2 passeront une journée au complexe sportif Capitany pour faire des jeux sportifs et des activités athlétiques. Les CM1 passeront la journée à l'école et les CM2 feront une partie à l'école et une partie au collège V Hugo.

- La course des bouchons s'est déroulée en mai avec la participation de quelques animateurs de l'Alaé, d'éducateurs sportifs de la ville et a été associée à la remise de bouchons à l'association Solidarité 31 en partenariat avec le centre de loisirs de l'EE A.Savary. Objectif atteint : en cumulant la distance parcourue par chacun des participants, nous avons relié l'école A.Savary au stade de France (et même un peu plus). Encore bravo aux élèves pour cet engagement sportif.

Mme Clouscard remarque que la dynamique de Savary a fait des émules dans les autres écoles.

Cela rentre aussi dans le projet de la ville de Colomiers « Terre de Jeux » pour les JO de 2024. Cela permet aux ETAPS de la ville de travailler ensemble sur des projets sportifs.

L'école vient d'être labellisée « Génération 2024 » par le ministère de l'éducation nationale jeunesse et des sports, cela nous permettra d'accueillir des athlètes et reconnaît l'engagement de l'école sur ce projet sportif.

Cycle 2 :

- Projet du goût avec la DRMHL de la ville de Colomiers pour les classes de CP.

- En mai, juin : stage de voile (sans nuitées car interdite par le protocole sanitaire) pour des classes de CE2

- En mai, visite des Salins de Gruissan et des environs (port, Clape...) pour des classes de CP, CE1 et CE2 et de CE2/CM1 sur la journée.

- En juin, randonnée avec guide dans la vallée d'Orlu pour 2 classes de CE1 sur la journée.

- Intervention parcours citoyen avec le Pavillon Blanc avec des intervenants spécialisés dans l'audiovisuel pour une classe de CE2

- Dans le cadre de Danse à l'école, projet « Danser l'architecture » avec la Cie Filao, pour une classe de CP et une classe de CE2/CM1 avec une restitution vidéo

- visite des serres de la ville de Colomiers pour une classe de CP

- Actions autour du handicap avec la semaine des langues pour 2 classes de CP en partenariat avec l'Alaé dans le cadre du PEDT, ateliers sur la Langue des Signes Française

- une classe de CE2 a été une journée sur la ferme des cinquante avec des ateliers autour du tri sélectif, du recyclage et de la fabrication de papier recyclé

Cycle 3 :

- Visite de la Cité de l'espace pour tous les CM1 et CM2 en juin : visites guidées et ateliers

- Stage de voile en lien avec le projet du Vendée Globe pour tous les CM1 et CM2 et la classe de CE2/CM1 (sans nuitées).

- En mai, visite des salins de Gruissan et des ports (en lien avec le Vendée Globe) pour la classe de CE2/CM1 sur la journée.

- Dans le cadre de « Danse à l'école » projet « Danser l'architecture » avec la Cie Filao, pour une classe de CP et la classe de CE2/CM1 avec une restitution vidéo

- Projet avec le Cnes sur l'espace, projet des fusées à eau et suivi de la mission Alpha avec Thomas Pesquet pour des classes de CM2.

- Projet cinéma avec le cinéma Le Central : ateliers tous les mercredis avec un intervenant professionnel jusqu'aux vacances pour créer des films d'animation, participation à l'organisation

d'une séance de cinéma (projection, accueil du public), participation à la projection de 2 séances de film d'animation dès que ce sera possible avec visite de la salle de projection.

- visite des serres pour une classe de CM2
- ateliers sur la photographie pour deux classes de CM2

-Le projet Ecole et cinéma a pu reprendre pour le troisième trimestre pour toutes les classes de l'école : « Robin des bois » pour les classes de cycle 2 et « Princess Bride » pour les classes de cycle 3

La Fête de l'école ne paraît pas être envisageable cette année en raison des contraintes imposées par le protocole sanitaire.

A partir de la rentrée de septembre 2021, le centre de loisirs du mercredi après-midi actuellement sur l'EE A. Savary (depuis 2014) sera situé sur l'EE G. Sand. Il accueillera les élèves des écoles A.Savary, G.Sand, J.MACE et des écoles internationales allemandes et anglaises. Mme Clouscard indique que la ville espère qu'il n'y aura plus qu'un centre de loisirs (Cabirol) pendant les vacances scolaires pour l'année scolaire prochaine. Se met en place également une nouvelle sectorisation concernant les écoles de Colomiers qui modifiera la répartition des élèves en fonction de l'adresse administrative du ou des responsables légaux ; la nouvelle carte des sectorisations est disponible sur le site de la mairie de Colomiers.

5. Questions des représentants des parents d'élèves

- ✓ **Covid et école** : bilan sur les fermetures de classes, le protocole sanitaire...
Il y a eu 3 classes qui ont fermées 1 semaine, 1 classe qui a fermée deux fois 1 semaine et 5 classes qui ont fermées partiellement une semaine (tous les élèves n'ont pas été concernés), en fonction du protocole sanitaire en vigueur au moment de la survenue d'un cas positif dans la classe.
Il ne nous est pas permis de donner par écrit le nom de l'enfant positif même avec l'accord des parents ; les responsables légaux s'ils le désirent peuvent informer les autres familles.

- **Organisation, mise en place des tests salivaires dans les écoles**

Les tests salivaires visent en priorité les élèves des écoles maternelles et élémentaires et sont déployés en priorité dans les zones connaissant une forte circulation du virus selon les orientations données aux académies par les ARS et en tenant compte de l'offre des laboratoires.

Ils sont réalisés auprès des élèves mineurs après autorisation écrite d'un des responsables légaux et avec l'accord de l'enfant au moment du test ; en cas de désaccord entre les parents, il faudra la signature des deux.

Pour l'EE A.Savary ces tests sont prévus le mercredi 30 juin sur la matinée. Ils se dérouleront dans les locaux de l'école (salles spécifiques pour la réalisation des tests).

Les résultats font l'objet d'une remontée nationale et seront transmis à l'ARS ainsi qu'à chaque famille dont l'enfant aura réalisé le test. Ces dépistages sont pris en charge par l'assurance maladie. Un document de demande d'autorisation est à compléter par chaque famille (renseignements d'identité, coordonnées pour transmission du résultat, numéro de sécurité sociale). Chaque famille devra ensuite avertir l'école en cas de résultat positif.

Des kits pour tests antigéniques sont également distribués régulièrement aux personnels travaillant dans les écoles (enseignants, AESH, animateurs).

- ✓ **Eile** (enseignements internationaux de langues étrangères) : fonctionnement et informations générales.
Un mot écrit a été distribué à toutes les classes et remis dans le cahier de liaison. Cette enquête est faite dans le but d'évaluer le nombre de familles intéressées ; les délais des réponses sont imposés par le rectorat ainsi que les informations données. Les lieux et horaires, les langues proposées dépendront du nombre de réponses sur les différents groupes scolaires et des propositions des ambassades des différents pays concernés qui financeront ces cours de langues optionnels (en dehors du temps scolaire).

✓ **Point coopérative**

Un budget supplémentaire a été donné à chaque classe en début d'année par la coopérative scolaire car il y avait beaucoup plus de budget que d'habitude (en raison des restrictions sanitaires de l'année dernière qui ont entraîné l'annulation de nombreuses sorties). Pour cette année, l'école a reçu 1165 euros d'aide de la part de la Mairie pour financer différents projets. Pour chaque sortie, la coopérative scolaire a pu financer 1/3 du prix réduisant ainsi la participation demandée à chaque famille, le poste le plus coûteux restant le transport dans la plupart des cas. La coopérative a aussi pu financer différents projets des classes (Vendée globe, terrarium, plantations...).

Au total, 5200 euros environ ont été attribués à titre exceptionnel par la coopérative de l'école pour les différents projets des différentes classes de l'école.

Les classes ne demandent pas forcément le même prix pour une même sortie, cela dépend du nombre de sorties faites par la classe.

✓ **Perte et gestion** des effets personnels, des réserves des fournitures scolaires dans les classes

Beaucoup de vêtements ne sont pas récupérés par les familles ; ils sont à la disposition des parents à l'entrée principale de l'école. Pour récupérer les vêtements oubliés ou perdus plus facilement, il faut signaler la perte le plus rapidement possible car plusieurs groupes et écoles se succèdent sur A. Savary avec la présence du centre de loisirs du mercredi, marquer les vêtements pour faciliter leur restitution ou pour éviter les échanges en cas de vêtements identiques. Nous constatons également un nombre de plus en plus important d'élèves qui ne prennent pas soin de leurs affaires, qui ne font pas l'effort de les rechercher en cas de perte... Chaque fin de trimestre, plusieurs dizaines de vêtements ne sont pas récupérés ; nous en faisons don au Secours Populaire.

Gestion des réserves dans les classes : de façon globale, cette gestion permet à chaque enfant de gérer son matériel avec une plus grande autonomie et économie, de ne pas relancer les familles quand il n'y a plus de colle... toutes les semaines. Il peut arriver parfois qu'un élève emprunte le matériel d'un autre, qu'un élève donne son matériel aux autres... Les rappels sont faits régulièrement par les enseignantes pour sensibiliser sur ces différentes problématiques.

Chaque enseignant fermera sa classe à clé à 11h30 et les animateurs ouvriront la classe à 13h35. Il faut également sensibiliser les enfants sur la valeur du matériel.

✓ **Information** de l'association des représentants aux nouvelles familles

Une information est donnée systématiquement lors des réunions en début d'année scolaire dans chaque classe par le directeur et les représentants des différentes associations ou fédérations, un panneau d'affichage est à disposition des associations et fédérations pour information aux parents de l'école, une information est distribuée en début d'année aux différentes familles de l'école par les associations et fédérations des parents.

Les parents tiennent à remercier l'équipe enseignante pour leur bienveillance et leurs initiatives et projets durant cette année scolaire compliquée.

Le Directeur de l'école :

Éric KEHAL

La secrétaire de séance :

Samantha ESTEBAN